Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

Identification du destinataire

*Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge.***

des relations entre l'administration fiscale et le contribuable

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

Vous n'avez pas d'acompte de TVA à payer pendant l'exercice en cours lorsque le montant de la TVA due pour l'exercice précédent, avant déduction de la TVA relative aux immobilisations (ligne 57 de la déclaration CA12/CA12E), est inférieur à 1 000 €. Dans ce cas, renvoyez l'avis complété de la mention « Dispense de paiement ».

Date : ....

Téléphone

Si vous êtes en droit de moduler le montant attendu, remplissez la déclaration de suspension ou de modulation figurant au dos.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

N° 3514 — @internet-DGI — EXEMPLAIRE À CONSERVER

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements d'informations nominatives à caractère personnel.

DÉCLARATION DE SUSPENSION OU DE MODULATION D'ACOMPTE

1. TVA finalement due supérieure d'au moins 10 % à celle qui a servi de base aux acomptes

Je demande l'augmentation de cet acompte à la somme de .... [ ]

2. Crédit ou excédent de versement dégagé sur la précédente déclaration n° CA 12/CA 12E

Le crédit dégagé sur la précédente CA 12/CA 12E s'élève à .... €

Je demande la diminution de cet acompte à la somme de .... [ ]

(si le crédit imputable excède le montant de l'acompte, indiquer « zéro » et imputer le reliquat sur le prochain acompte)

3. TVA due au titre de l'année ou de l'exercice actuellement en cours

Je demande :
- [ ] La diminution de cet acompte à la somme de .... [ ]
- [ ] La suspension de tous les acomptes restants à courir

4. TVA réelle inférieure d'au moins 10 % à l'acompte appelé

Je demande la diminution de cet acompte à la somme de .... [ ]

Détailler obligatoirement ce montant, qui doit être identique à celui indiqué ligne 21 dans le tableau ci-dessous.

01	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER AU TITRE DES MOIS DE		
	OPÉRATIONS IMPOSABLES	Base hors taxe	Taxe due
	réalisées en France métropolitaine		
02	Taux normal 19,6 %	....	....
03	Taux réduit 5,5 %	....	....
	réalisées dans les DOM		
04	Taux normal 8,5 %	....	....
05	Taux réduit 2,1 %	....	....
	à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
06	Anciens taux	....	....
07	Opérations imposables à un taux particulier	....	....
08	TVA antérieurement déduite à reverser	....	....
09	I. Total TVA brute		....
	DÉDUCTIONS		
10	Biens constituant des immobilisations		....
11	Autres biens et services		....
12	Omission ou complément de déductions		....
13	II. Total TVA déductible		....
	RÉCAPITULATION	1. Crédit de TVA	2. TVA nette due
14	A. TVA nette due — Total I – Total II >		A ....
15	B. Crédit de TVA — Total II – Total I >	B	
16	C. Remboursement de TVA sur actifs immobilisés *(indiquer le montant du remboursement qui est sollicité dans les conditions habituelles sur le formulaire n° 3519)*	C	
17	D. Crédit de TVA disponible (B – C) *(l'acompte de TVA à payer est égal à zéro)*	D	
18	E. Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA 12/CA 12E à déduire du montant A de la TVA		E ....
19	F. Montant net de la TVA à payer à la limite de l'acompte de TVA (A – E ou zéro en cas d'imputation)	F 0	F ....
20	G. Acompte de taxes fiscales (1) s'il y a lieu	G	G ....
21	Montant total à payer (F + G)		

(1) Si vous modifiez le montant de l'acompte relatif à ces taxes, détaillez votre calcul dans le cadre « Détail des taxes fiscales » au dos ou sur papier libre.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

Identification du destinataire

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, ***rectifiez-les en rouge.***

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

des relations entre l'administration fiscale et le contribuable

Vous n'avez pas d'acompte de TVA à payer pendant l'exercice en cours lorsque le montant de la TVA due pour l'exercice précédent, avant déduction de la TVA relative aux immobilisations (ligne 57 de la déclaration CA12/CA12E), est inférieur à 1 000 €. Dans ce cas, renvoyez l'avis complété de la mention « Dispense de paiement ».

Date :

Téléphone

Si vous êtes en droit de moduler le montant attendu, remplissez la déclaration de suspension ou de modulation figurant au dos.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

[illegible]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, [illegible]

[illegible]

1. TVA finalement due supérieure d'au moins 10 % à celle qui a servi de base aux acomptes

[illegible] | |

[illegible] €

[illegible] | |

(si le crédit imputable excède le montant de l'acompte, indiquer « zéro » et imputer le reliquat sur le prochain acompte)

[illegible]

[illegible] ☐ [illegible] | |

☐ [illegible]

[illegible]

[illegible] | |

Détailler obligatoirement ce montant, qui doit être identique à celui indiqué ligne 21 dans le tableau ci-dessous.

[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	réalisées en France métropolitaine		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
	réalisées dans les DOM		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
	à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible] *(indiquer le montant du remboursement qui est sollicité dans les conditions habituelles sur le formulaire n° 3519)*	[illegible]	
[illegible]	[illegible] *(l'acompte de TVA à payer est égal à zéro)*	[illegible]	
18	E. Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur [illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
20	G. Acompte de taxes fiscales [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		
(1) Si vous modifiez le montant de l'acompte relatif à ces taxes, détaillez votre calcul dans le cadre « Détail des taxes fiscales » au dos ou sur papier libre.			